

**REGLEMENT LA PETITE RONDE FEMININE 2020****Organisation : Foyer Rural de Rébénacq**

*L'organisation a le pouvoir de retirer une participante si elle ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus.*

*Les organisateurs ont contracté une assurance RC auprès de la MAIF. Cependant, chaque concurrente devra posséder une assurance personnelle.*

*Chaque participante doit avoir conscience que la difficulté du terrain, la dénivellation, la distance font que cette épreuve est réservée à des concurrentes à partir de 16 ans (Cadette) et particulièrement bien entraînées.*

**I. Inscription - Remise des dossards**

Chaque concurrente doit obligatoirement présenter la photocopie certifiée conforme par l'intéressé

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD ; FFSA ; FFH ; FSPN ; ASPTT ; FSCF ; FSGT ; UFOLEP

- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- Tout échange de dossard (volontaire ou non) entraîne -sans recours- l'exclusion du classement et de l'épreuve.

- signer le bulletin d'inscription et verser : 13 € par retour du bulletin.

Afin de faciliter l'organisation de l'épreuve, merci de ne pas attendre la veille de la course pour vous inscrire (18 € sur place, le jour même, avant 9h30.)

La remise des dossards s'effectuera Place de la Mairie de 8h à 9h30. Le dossard avec puce devra obligatoirement être porté sur la poitrine, sponsor entièrement visibles (4 épingles). Il devra être restitué à l'arrivée.

**II. Contrôle antidopage**

Les participantes s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du Sport.

**III. Parcours – Sécurité**

**Petite Ronde Féminine 8 km :**

Départ : 10h Place de la Mairie (en même temps que les coureurs de la Ronde du Pic: 15 Km)

Parcours fléché et étalonné tous les 2 kilomètres ; les concurrentes devront courir sur la gauche de la chaussée (RD 934). Les participantes doivent se conformer aux ordres des forces de police et des commissaires de course.

Un médecin est en liaison radio avec les organisateurs et l'ambulance. Chaque ravitaillement est doté d'une trousse de secours de première urgence. Plusieurs signaleurs sont postés à chaque intersection.

Suiveurs à vélo et coureurs sans dossards sont interdits sous peine d'élimination de la concurrente accompagnée.

**IV. Ravitaillement - Montagne propre**

Ravitaillement : 4ème – 5ème - 7ème. Eponges : 4ème Km.

Obligation de respecter le site en jetant les gobelets, éponges et déchets dans les poubelles jaunes prévues à cet effet après chaque ravitaillement!...sous peine d'élimination !

**V. Classement - Prix - Résultats**

Le classement sera effectué par catégories prévues sur la fiche d'inscription.

Dotations : Médailles, bons d'achats et lots récompenseront

- Au scratch : les 3 premières (5 si + de 100)
- Par catégorie : la 1<sup>ère</sup> (2 si + de 10 partantes, 3 si + de 15 partantes)

Un tee-shirt « Adishatz » sera remis à chaque concurrente.

Les résultats seront consultables sur le site <http://www.courses-ossau.com>.

**VI. Animation - Repas - Droit à l'image - RGPD**

Echauffement musical pour tous. Une BANDA animera la course. **Repas après la course sur inscription 10€.**

L'engagement à cette épreuve implique, sans recours, l'accord de diffusion, par l'organisateur, des images prises durant l'épreuve.

**RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)** - Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Challenge d'Ossau, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel [manifestations@ossau-tourisme.fr](mailto:manifestations@ossau-tourisme.fr), ou en utilisant le lien de désinscription présent sur chaque communication.